

Si Henda Ayari a été violée par Ramadan, c'est bien la volonté d'Allah, non ?

écrit par Christine Tasin | 2 novembre 2017

<http://resistancerepublicaine.com/2017/10/31/henda-ayari-porte-plainte-contre-tariq-ramadan-et-continue-de-defendre-lislam-quelle-conne/>

Elle ne pourra que dire que c'est la volonté d'Allah ou Inch'Allah <http://islamoncoeur.over-blog.com/article-19532371.html>. Et que Dieu l'agrée ou soit satisfait de lui.

Les idéologies totalitaires réduisent la pensée à son minimum : quelques formules suffisent. C'est ainsi que l'on procède pour un lavage de cerveau : par la terreur et le rabâchage d'affirmations que le subconscient de la victime doit « digérer » de gré ou de force. C'est pour cela que l'islam fustige tant les « incroyants », car toute remise en question met le système en péril. Ce qui signifie que certains devraient renoncer à des avantages qui leur sont bien agréables. Et les mafieux ne sont jamais vraiment prêts à renoncer à leur « Butin ».

Laveritetriomphera

Le commentaire de Laveritetriomphera ci-dessus m'a interpellée. Bon sang, mais c'est bien sûr !

Vous avez une femme qui porte plainte contre Ramadan en prétendant y voir un lien entre le viol et le fait de ne pas être violée et qui continue de dégueuler son amour pour l'islam, sa fidélité aux principes mahométans.

Or, le lien d'"islammoncoeur" est clair :

– aucun malheur n'afflige les hommes **sans la permission de Dieu.**

(64-la déconvenues-11)

De quoi elle se plaint, la Henda ? Ce qui lui arrive est

permis par Allah.

Si on en croit le coran, s'il lui est advenu des choses désagréables, c'est même qu'elle l'aurait mérité eu égard aux textes coraniques :

– *Ceux qui auront, de toute éternité, bénéficié de notre Grâce, seront éloignés du tourment.*

(21-les prophètes-101)

La Henda n'a pas bénéficié de la grâce divine, serait-ce qu'elle ne l'a pas méritée ?

– *Que me dis-tu, en entrant dans ton jardin : ce que je veux, s'accomplit. Il n'y a de force que par Lui se !*

(18-la caverne-38)

Il semble que Tariq Ramadan ait été la main – euh ! le pénis – d'Allah... pour punir la Henda de ses fautes. Quelles fautes ? L'histoire ne le dit pas. Mais c'est une femme, c'est déjà une bonne raison pour la battre et user d'elle sexuellement selon le coran, non ?

Et puis quoi, Henda ose porter plainte, demander de l'aide à une justice mécréante, et contre un musulman en plus ? Elle contrevient gravement aux ordres coraniques :

Le Prophète [صلى الله عليه وسلم] dit à Abdallah Ben Abbès :

– *jeune homme ! Je vais t'apprendre des mots : "Observe la loi de Dieu, Allah que préservera. Soit lui fidèle, tu LE trouves à tes côtés. Ne demande rien à personne, ni de secours ni d'aide qu'à Lui. Sache que si tout le monde s'unit pour te faire du bien, il ne peut t'accorder que ce que Dieu a réservé. S'il t'accorde à te faire du mal, il ne peut t'arriver que ce que Dieu t'a destiné. Cet arrêt est irrévocable.*

C'est clair, la Henda a fauté, Allah l'a punie...

Et cette conne continue de prier Allah, de le révéler, de se mettre à 4 pattes pour l'honorer.

Quant à savoir si elle a vraiment été violée par Ramadan ou si c'est une mise en scène pour faire vendre son livre...

<http://ripostelaique.com/pourquoi-je-nai-pas-une-confiance-totale-en-henda-ayari-la-victime-de-tariq-ramadan.html>